

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## Etude sectorielle : le financement des PME dans le secteur de la construction en Belgique

**Le secteur de la construction a enregistré de bons résultats au cours de ces dernières années. Dans l'ensemble, les entrepreneurs ont eu moins de difficultés à trouver des crédits. Toutefois, le besoin d'un accompagnement sur le plan financier est très clair en ce qui concerne les starters, surtout en raison de la complexité de la gestion des liquidités dans le secteur de la construction. Toutes les sources consultées semblent s'accorder pour dire que les banques ont, à cet égard, un rôle décisif à jouer.**

En 2006, le secteur de la construction enregistrait une hausse de 8,5 % de la valeur ajoutée, soit à peu près le double de la valeur atteinte par l'entreprise belge moyenne. Cette **tendance très favorable** semble se poursuivre durant la première moitié de 2007. A partir du quatrième trimestre de 2007, on prévoit un ralentissement de l'activité du secteur de la construction. Ce raisonnement repose essentiellement sur la hausse des taux d'intérêt et le trend descendant au niveau du génie civil.

Le ratio de **solvabilité** indique que les entreprises dans le secteur de la construction sont deux fois plus solidement installées sur leurs bases que le reste de l'économie belge. Les faibles chiffres relatifs à la liquidité démontrent clairement la nécessité de pareille sécurité. Les ratios de **rentabilité** reflètent également l'image d'un secteur en bonne santé.

**L'octroi de crédit au secteur de la construction** a entamé une progression durant la seconde moitié de 2004 pour atteindre un pic à la fin de 2006. En outre, le secteur de la construction a enregistré, en moyenne, des pourcentages de croissance plus élevés que l'ensemble de tous les secteurs.

Le secteur de la construction regroupe un total de 32.424 débiteurs et représente ainsi environ **9 % de l'octroi de crédit total**. Ces entreprises prélèvent ensemble 4,6 milliards d'euros, soit 4,5 % de l'octroi de crédit total. Le montant de crédit prélevé moyen dans le secteur de la construction (€140.841) représente environ la moitié du montant prélevé dans l'ensemble des secteurs (€277.042). Ces résultats sont sans doute liés au fait que moins de dépenses doivent être effectuées une fois l'investissement initial réalisé. Pour le secteur de la construction, les crédits à court terme ont en moyenne un poids plus important que dans l'ensemble des secteurs. Les indépendants dans le secteur de la construction prélèvent par ex. deux fois plus de crédits de caisse que le total des secteurs.

Selon la **Bouwunie** et la **Confédération Construction** (les deux principales fédérations d'entrepreneurs du secteur de la construction en Belgique), l'entrepreneur a avant tout besoin d'une **information transparente et claire** en matière de financement. Les besoins financiers du secteur dépendent d'un certain nombre de variables génériques (taille de l'entreprise, stade de développement, entreprise familiale ou pas, structure) et d'un certain nombre de variables liées au secteur (la position du sous-secteur occupé dans le processus de construction, la nature des clients et le risque pour lequel il faut s'assurer).

Une caractéristique propre au secteur de la construction réside dans le fait que la demande de fonds de roulement ait fortement augmenté et que ce besoin soit souvent perdu de vue. Les **retards de paiement** jouent également un rôle à ce niveau, cette situation constituant un des points névralgiques du secteur. Il s'agit d'un phénomène inhérent au secteur, les entrepreneurs devant souvent préfinancer leur travail. Cela engendre généralement un besoin supplémentaire de liquidités. Les entrepreneurs les plus expérimentés se prémunissent contre ce phénomène, qui est surtout dangereux pour les plus petits entrepreneurs.

Compte tenu de l'environnement macro-économique et des ratios financiers et après consultation tant des fédérations professionnelles que des entrepreneurs proprement dits, les **conclusions et recommandations** suivantes s'imposent :

1. De façon générale, il faut déplorer un manque de planification et d'attention pour le financement à court terme. Il appartient au banquier de proposer à son client des solutions permettant de renforcer la position de l'entreprise en termes de liquidité.
  2. Etant donné le haut niveau d'autofinancement, il serait, pour certains, opportun d'améliorer la rentabilité de l'entreprise par le recours aux crédits.
  3. On constate que les professionnels du secteur de la construction se préoccupent principalement de leur métier. Il conviendrait dès lors de veiller à ce qu'ils ne perdent pas de vue l'aspect financier de leurs activités.
  4. La valorisation du matériel s'avère cruciale en ce qui concerne les garanties. Il s'agit d'un point important à améliorer. Selon les fédérations, le matériel n'est pas estimé de façon optimale et il est proposé de développer un indice en donnant la valorisation.
  5. Fournir une information claire et complète est essentiel. C'est pourquoi les entrepreneurs devraient disposer d'une liste détaillant l'ensemble des produits de financement pour lesquels un projet donné entre en considération.
  6. Il est important que l'entrepreneur connaisse un certain nombre de critères d'évaluation d'un dossier de crédit. Le score/rating peut constituer un point de référence pour l'entrepreneur. De cette façon, l'entrepreneur peut travailler de manière proactive et influencer positivement son score/rating.
  7. Un contact plus personnel entre l'entrepreneur et son banquier est demandé. Selon les fédérations, le banquier est en fait plus important que la banque et la vision à long terme est la plus rentable.
-